

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°065

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 38

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 AVRIL 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 15 avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 18h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : NIFEUR Nadege.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Solene DA SILVA

Madame Kourtoum SACKHO

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Cédric SCHROEDER

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Maria Elisabete GONCALVES  
PEIXOTO

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Katalyne BELAIR

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Pierre yves NAULEAU

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

093-21930019-20210415-Imc119985-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2021  
Date de signature : 26/04/2021

Monsieur Zishan BUTT  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR  
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Mme Véronique DAUVERGNE

---

Accusé de réception en préfecture  
093-21930019-20210415-lmct19985-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2021  
Date de réception préfecture : 26/04/2021

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/

**OBJET : Signature de la convention relative aux prestations du service conseil, insertion, maintien dans l'emploi (CIME) 2021-2024**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLLET,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment dans son article 23 ;

Vu la loi 84-53 du 26 juillet 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment dans son article 23-1 qui attribue au centre de gestion « une mission générale d'information sur l'emploi public territorial, y compris l'emploi des personnes handicapées » et fait figurer au titre des missions la publicité des créations et vacances d'emplois et le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leur fonction ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi du 12 mars 2012 qui renforce les compétences des centres de gestion en matière des inaptitudes en leur transférant le secrétariat des comités médicaux et des commissions de réforme ;

Considérant que les prestations du service CIME du CIG offre à la collectivité un complément d'expertise pour la mise en place d'une démarche et d'une politique du handicap, maintien dans l'emploi et reclassement dans le domaine de la santé au travail et des ressources humaines ;

Considérant que la Collectivité peut bénéficier de conseil pour des études ergonomiques simples, complexes, individuelles ou collectives ;

Considérant que le recours à ces prestations est payant avec, dans certains cas une possibilité de remboursement par le FIPHFP ;

Considérant que l'adhésion à la convention permet également de bénéficier d'une assistance téléphonique et d'un échange de pratiques à titre gracieux ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

**DELIBERE :**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300019-20210415-lmc119985-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2021  
Date de réception préfecture : 26/04/2021

**APPROUVE** la convention relative aux prestations du service conseil, insertion, maintien dans l'emploi (CIME) du Centre interdépartemental de gestion, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention relative aux prestations du service CIME du CIG.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Le Maire,

Karine FRANCLET

